

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ -
(N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Descoeur, M. Ray, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Bonnet, M. Cordier,
Mme Corneloup, Mme Bonnivard, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, M. Portier, M. Vatin,
M. Forissier, M. Fabrice Brun, M. Viry, M. Dubois, Mme Périgault, Mme Petex-Levet et
M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.